



Détection et intervention précoces (D + IP)

Un Programme entre les services spécialisés et les écoles

Dans le cadre du plan d'action 2004-2007, « Prévention du cannabis », l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avait lancé en 2006 son Programme novateur « Détection et intervention précoces » dans les champs de l'école et de la formation. Par ce Programme national, l'OFSP entendait apporter sa contribution à la gestion des problèmes des jeunes dont le développement est manifestement menacé. L'engagement commun de services spécialisés, d'écoles, de parents et d'autres personnes de référence ainsi qu'une claire répartition des tâches et des rôles permettent de constituer un réseau d'aide solide autour des jeunes en difficulté. La collaboration entre ces différents acteurs facilite la gestion constructive et professionnelle des problèmes des élèves, quelles que soient les difficultés qu'ils rencontrent.

Suite aux expériences menées dans les projets d'école-pilote de la première volée (15 écoles romandes et 15 écoles alémaniques, accompagnées individuellement par différents services spécialisés), l'OFSP a décidé de reconduire le Programme et de l'ouvrir à une deuxième volée de nouvelles écoles (15 en Suisse alémanique, démarrage fin 2008 et, en principe, 15 en Suisse romande, démarrage début 2010).

Ce Programme D + IP II est à nouveau mené conjointement, par le Réseau suisse d'écoles en santé (RSES) et la Haute Ecole de travail social de Fribourg (HEF-TS) en collaboration avec l'OFSP, enrichi de quelques nouveautés suggérées par les enseignements tirés du premier Programme dont il reprend le concept et les logiques.

La démarche

L'OFSP soutient financièrement les services spécialisés et les écoles dans leurs efforts communs en vue d'une détection et d'une intervention précoces. Les écoles peuvent, de concert avec les services spécialisés, développer un concept sur mesure pour la détection et l'intervention précoces et le mettre en œuvre.

Des offres de formation continue, sous forme d'échanges d'expériences et d'ateliers thématiques, sont proposées aux collaborateurs/trices des services spécialisés qui ont ainsi l'occasion d'approfondir leurs connaissances dans le travail de conseil et de soutien aux écoles. Une valorisation des apports de la première volée est aussi planifiée, avec le souhait de construire ensemble des outils pratiques utiles à la mise en œuvre de projets dans le domaine de la détection et de l'intervention précoces.

Le Programme se fonde sur le guide « Ecole et cannabis », édité par l'Office fédéral de la santé publique et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA, centre de compétences du Réseau suisse Education + santé). La thématique du Programme est étendue : la détection et l'intervention précoces se rapportent aux signes les plus divers d'un développement présentant des difficultés ; elles dépassent la prise en compte de la seule consommation de cannabis et autres produits pour prendre en considération toute situation de vulnérabilité des jeunes. Le Programme se décline en deux offres, que vous trouverez présentées en détails ci-après.

Contact : M. Walter Minder, OFSP / courriel : walter.minder@bag.admin.ch

Offre pour les écoles

Accompagnement spécialisé à la mise en œuvre d'un concept interne de D + IP Mise en réseau et échanges

Beaucoup de jeunes font leurs premières expériences avec le cannabis, le tabac et d'autres substances psychoactives pendant leur scolarité ou leur formation. Les services spécialisés et les écoles sont directement confrontés aux effets de cette consommation. Durant la puberté et l'adolescence, certain-e-s jeunes peuvent rencontrer encore d'autres problèmes, psychiques et sociaux qui remettent en cause leur intégration actuelle et future. Ainsi, la consommation de drogues, les problèmes de comportements et la menace d'un échec scolaire ou professionnel placent les services spécialisés, les acteurs scolaires chargés de prévention et les enseignant-e-s face à des situations de plus en plus complexes. L'école, parce qu'elle les côtoie quotidiennement, a l'opportunité d'identifier à temps les jeunes en situation de fragilité et peut introduire des mesures différenciées pour les soutenir. Le Projet soutient les écoles (primaires, secondaires I et II) dans l'élaboration d'un concept institutionnel de D + IP adapté à leurs besoins.

Il propose de répondre aux questions suivantes :

- Comment l'école peut-elle améliorer son aide aux élèves en difficulté ?
- Comment renforcer les ressources individuelles et collectives, les compétences personnelles et contextuelles pour faire face aux difficultés ?
- Comment assurer une collaboration optimale entre les acteurs (écoles, familles, services spécialisés, etc.) ?

Le Programme soutient une gestion coordonnée des problèmes, tenant compte des ressources existantes ; il évite la disqualification et allège la charge des intéressés-e-s (école, services spécialisés, jeunes, parents et personnes de référence). Une attention particulière sera portée aux questions d'éthique et de protection des données.

2

Bénéfices pour les écoles

- L'école instaure et fait l'essai d'une gestion institutionnelle des situations de vulnérabilité, basée sur la D + IP.
- Elle est accompagnée, sans frais, pendant deux ans par un-e professionnel-e d'un organisme de prévention (spécialiste externe) qui contribue à mettre en place ou à renforcer les liens entre les différents services de conseil et services spécialisés.
- L'école mène son projet, l'adapte à ses besoins spécifiques et aux données locales.
- L'école participante reçoit Fr 3'000.- sur 2 ans (séances, frais de voyage, etc.) sous forme d'indemnités forfaitaires annuelles.
- Pour la durée du Programme, l'école devient membre du Réseau suisse d'écoles en santé avec un statut spécifique ; elle bénéficie des prestations du RSES (journées de partage d'expériences, conseils, etc.).

Conditions de participation

- L'école (direction & corps enseignant) décide de la participation au Programme.
- L'école instaure un groupe de pilotage et établit une collaboration avec la/le spécialiste externe.
- L'école inscrit ses objectifs dans une convention qui la lie au Réseau suisse d'écoles en santé et qui précise les engagements et les prestations fournies.
- Durant les 2 ans du Programme, l'école implique plus largement les enseignant-e-s dans deux moments de formation continue internes ainsi que les parents à l'occasion de deux rencontres.
- Elle rend compte de son travail et de l'évolution de sa démarche sur le site www.ecoles-en-sante.ch et établit un bilan écrit à la fin du Programme.
- Elle participe une fois par an à un échange d'expériences organisé par l'OFSP, la HEF-TS et le RSES.
- Les écoles ayant participé au Programme I ne peuvent pas participer à la seconde volée.

Offre pour les services spécialisés de la prévention et de la santé

Mise en réseau, offres de formation, élaboration d'outils et échanges

Pendant l'adolescence, phase de formation qui conditionne une intégration réussie au plan social, le traitement précoce des problèmes et la mise en place de mesures d'encouragement peuvent s'avérer déterminant pour l'avenir des jeunes. Les chances de réussite d'une intervention précoce auprès de jeunes fragilisés ou en difficulté augmentent lorsque l'école et les services spécialisés, les parents, en bref, toutes les personnes concernées et impliquées, collaborent étroitement en fonction d'un même objectif. Si les différents acteurs se connaissent déjà, s'ils ont des attentes réciproques réalistes et développent un concept de collaboration dans le domaine de la détection et de l'intervention précoces, il devient plus facile de traiter les problèmes à temps. Le Programme soutient la clarification des liens et du travail de réseau entre les partenaires (notamment les écoles et les services spécialisés) qui en sont responsables. Il favorise également les échanges entre les projets en cours dans les cantons romands.

Le Programme propose diverses offres de formation et d'échanges sur deux ans, qui contribuent à renforcer les compétences des collaborateurs/trices des services spécialisés dans leur travail avec les écoles et leur activité de conseil. Tous/tes les spécialistes de la prévention et de la promotion de la santé (services spécialisés de prévention en matière de drogues, services de consultation pour la jeunesse, travailleuses et travailleurs sociaux dans le domaine scolaire, psychologues scolaires, médiateurs et médiatrices, etc.) qui entrent dans le Projet en partenariat avec une école peuvent participer à ces offres. Des ateliers traiteront de thèmes fondamentaux (3 jours : D + IP, travail de projet, compréhension des organisations, situations de vulnérabilité des jeunes, etc.). D'autres ateliers, optionnels ouverts conjointement aux acteurs des écoles et des services spécialisés, pourraient être organisés en fonction des demandes et des besoins, afin notamment de construire des outils opérationnels et de développer des compétences méthodologiques adaptées. Dans ce sens, un dossier pédagogique sera conçu et élaboré interactivement, réunissant les expériences et les productions des divers projets D + IP des écoles de la première et de la seconde volée, afin de capitaliser et de diffuser les savoirs acquis.

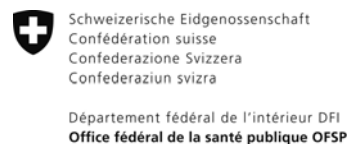
Des rencontres d'échange d'expériences (2 jours) organisées par l'OFSP, le RSES et la HEF-TS réuniront tous/tes les participant-e-s des champs scolaire et de la prévention.

Bénéfices pour les services spécialisés et les professionnels/les spécialistes

- Ce Programme novateur fournit aux services spécialisés l'occasion de mettre sur pied ou d'élargir une collaboration à long terme avec les écoles dans le domaine de la D + IP. Il encourage une collaboration entre les partenaires, efficace et basée sur la confiance.
- Grâce à la participation d'un-e de leurs collaborateurs/trices à ce Projet, les services spécialisés profitent des dernières connaissances dans le domaine de la D + IP et développent une expertise pour la gestion de projets et le conseil aux écoles.
- Les services spécialisés prenant part au Programme reçoivent une contribution de Fr 2'500.- pour les deux ans ; de plus, la participation de leur collaborateur/trice aux offres de formation obligatoires est prise en charge par le Programme OFSP et n'engendre aucun frais pour le service.

Conditions de participation des services spécialisés et des professionnels-les

- Le service spécialisé s'engage à collaborer avec un établissement scolaire, pendant deux ans, dans le domaine de la D + IP, au travers de l'accompagnement que fournit l'un-e de ses collaborateurs/trices.
- Selon la convention, il soutient et légitime l'engagement du/de la collaborateur/trice dans l'accompagnement de l'école et sa participation aux offres de formation, par la mise à disposition des ressources nécessaires (temps de travail notamment).
- Le/la professionnel-le participant-e est disposé-e à collaborer, pendant deux ans, avec un établissement scolaire dans le domaine de la D + IP avec l'accord et le soutien du service qui l'emploie. Il/elle participe aux offres de formation et aux échanges d'expériences.
- Pour s'inscrire dans le Programme OFSP, des expériences et des connaissances de base dans les activités de conseil et la gestion de projet sont bienvenues.



►► Informations et inscriptions pour les écoles

Réseau suisse d'écoles en santé (RSES), Radix Promotion de la santé, Av. de la gare 52, 1003 Lausanne

Gaël Pannatier
Téléphone : 021 329 01 57
Courriel: pannatier@radix.ch

Secrétariat : info-la@radix.ch

www.ecoles-en-sante.ch ; www.radix.ch

►► Informations et inscriptions pour les services spécialisés

Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), 10 Rue Jean-Prouvé, 1762 Givisiez (FR)

Marie-Claire Rey-Baeriswyl
Téléphone : 026 429 62 73,
Courriel : marie-claire.rey-baeriswyl@hef-ts.ch

Secrétariat scientifique : Karin Zürcher
Téléphone : 026 429 62 77
Courriel : karin.zuercher@hef-ts.ch

www.hef-ts.ch

►► Calendrier

Inscriptions jusqu'au 15.04.2010, les partenaires envisagés (école et service spécialisé) s'inscrivent auprès des institutions mentionnées ci-dessus.

- Journée d'information, de mise en place : 19 mai 2010.
- Signature des conventions : juin 2010.
- Démarrage des projets dans les écoles : septembre 2010.
- Clôture des projets : septembre 2012.

NOUVEAU DELAI D'INSCRIPTION!

4

